



**Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron**  
**ZA La Borie 1**  
**9 rue de l'Épée**  
**BP 70060**  
**43120 MONISTROL SUR LOIRE**  
**Tél : 04.71.61.74.34**

**Extension de la Zone d'Activités Economiques**  
**De la Gare**  
**Commune de BAS-EN-BASSET**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE**  
**A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**  
**Acquisition d'immeubles**

Article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Pièce B – Textes réglementaires

Le présent dossier est réalisé en vue de l'organisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour **acquisitions d'immeubles s'agissant des emprises nécessaires au projet d'extension de la ZA de « La Gare » sur le territoire de la Commune de BAS-EN-BASSET.**

**Le dossier a été élaboré en vue de la réalisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) nécessaire aux acquisitions foncières en application des articles L.1, L. 110-1, L.110-2etR.111-1, R.111-5, R.112-1 à R. 121-1 du Code de l'expropriation.**

Sont ici rappelés les différents textes qui ont été pris en considération pour l'élaboration du dossier :

## **1. TEXTES GENERAUX**

---

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Code de l'Environnement ;
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Code de la route ;
- Code de la voirie routière ;
- Code de l'Urbanisme ;
- Code du Patrimoine ;
- Code Forestier ;
- Code Rural et notamment ses articles L. 112-2 et L. 112-3, L. 123-24 à 123-26, L.352-1 et R. 123-30 et suivants ;

## **2. TEXTES RELATIFS AUX ENQUETES PUBLIQUES**

---

- Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

## **3. TEXTES RELATIFS AUX ETUDES D'IMPACT ET A LA SAISINE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

---

- Décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets ;
- Circulaire n° 93-73 du 27 septembre 1993 prise pour application de décret n° 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impacts et au champ d'application des enquêtes publiques ;
- Directive n°2003/4/CE du parlement européen et du conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil ;
- Décret n°2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'Environnement ;
- Circulaire du 3 septembre 2009 relative à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale ;
- Directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;
- Articles L.122-1 à L.122-3-5 du Code de l'Environnement ;
- Articles R.122-1 à R.122-15 du Code de l'Environnement.

#### **4. TEXTES RELATIFS A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

---

- Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale : elle inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique (aussi appelé permis unique) ;
- Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale : il fixe notamment le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation par le préfet. Il tire les conséquences de cette procédure en modifiant les livres du code de l'environnement et les autres codes concernés ;
- Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale : il précise le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale prévu par le nouveau chapitre unique du titre VIII du livre 1er du code de l'environnement en indiquant les pièces et autres documents complémentaires à apporter à ce dossier au titre des articles L. 181-8 et R. 181-15 de ce même code. Il présente les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu.

#### **5. TEXTES ET CIRCULAIRES RELATIFS A LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

- Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et décret n°77-1141 du 12 octobre 1977, modifié par le décret n°93-245 du 25 février 1993 qui en précise le contenu et les modalités pratiques ;
- Loi n°2010-488 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle II), votée le 29 juin 2010 par l'Assemblée Nationale ;
- Articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs à la protection de la nature.

#### **6. TEXTES RELATIFS A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES**

---

- Décrets n°93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993, modifiés pris pour l'application ;
- Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Circulaire du 23 octobre 2006 relative à la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature et des procédures au titre de la Police de l'eau ;
- Directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Directive Inondations 2007/60/CE ;
- Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;
- Articles L. 210-1 et suivants et L. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement instituant les régimes d'autorisation et de déclaration ;
- Articles L.216-1 à L.216-14 relatifs aux sanctions administratives et pénales ;
- Articles R.214-1 à R.214-56 du Code de l'Environnement définissent la nomenclature et les dispositions applicables aux « installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) » soumis à autorisation ou déclaration ;
- Articles R.216-1 à R.216-17 relatifs aux sanctions administratives et pénales.

#### **7. TEXTES RELATIFS A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS**

---

- Directive du 23 octobre 2007 (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Articles L.561-1 à L.566-13 du Code de l'Environnement ;
- Articles R.561-1 à R.566-18 du Code de l'Environnement.

## **8. TEXTES RELATIFS A LA PROTECTION CONTRE LE BRUIT**

---

- Code de l'Environnement (Livre V, titre VII) ordonnance n°2000-914 du 18 Septembre 2000, reprenant tous les textes relatifs au bruit ;
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transport terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;
- Décret 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme ;
- Arrêté du 5 décembre 2006, relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage.

## **9. TEXTES RELATIFS A LA PROTECTION DE L'AIR**

---

- Loi n 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite LAURE, codifiée aux articles L.220-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Circulaire du 17 février 1998 relative à l'application de l'article 19 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, complétant le contenu des études d'impact des projets d'aménagement ;
- Règlement 2037/2000 du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;
- Constitutionnalisation par la charte de l'environnement du principe du droit de chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ;
- Articles L. 122-3 et L.220-1 et suivants du Code de l'Environnement, rendant nécessaire à compter du 1er juillet 1997, pour la réalisation d'infrastructures de transport, une analyse des coûts collectifs des pollutions et des nuisances et des avantages induits pour la collectivité ainsi qu'une évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet ;
- Articles R.221-1 et suivants du Code de l'Environnement.

## **10. TEXTES RELATIFS A LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

---

- Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, partiellement abrogée par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 ;
- Convention de Berne, adoptée le 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Articles L.411-1 à L.411-6 et R.411-1 et suivants du Code de l'environnement.

## **11. TEXTES RELATIFS AUX SITES NATURA 2000**

---

- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 ;
- Circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R. 414-8 à 18 du Code de l'Environnement ;
- Articles L.414-1 à L.414-7 et articles R.414-1 à R.414-27 du Code de l'Environnement.

## 12. TEXTES RELATIFS AUX SITES ET PAYSAGES

---

- Circulaire n° 95-24 du 21 mars 1995 sur les « contrats pour les paysages » ;
- Convention européenne du paysage 20 octobre 2000 ;
- Articles L.350-1 à L.350-2 du Code de l'Environnement ;
- Articles R.350-1 à R.350-15 et L. 411-5 du Code de l'Environnement portant sur la protection et la mise en valeur des paysages et la modification de certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques ;
- Article L.582-1 du Code de l'Environnement relatif à la pollution visuelle.

## 13. TEXTES RELATIFS A LA PROTECTION DU PATRIMOINE

---

- Convention du 16 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- Circulaire du 2 mars 2012 relative aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;
- Articles L.313-1 à L.313-2-1 et L.313-11 à L.313-15 et L.480-1 du Code du Patrimoine ;
- Articles R.313-1 à R.313-22 du Code du patrimoine Articles L.621-1 à L.624-7 du Code du Patrimoine ;
- Articles R.621-1 à R.621-97 du Code du Patrimoine ;
- Articles L.642-1 à L.642-10 du Code du Patrimoine ;
- Articles D.642-1 à R.642-29 du Code du Patrimoine ;
- Articles L.641-1, L.641-2 et D.641-1 du Code du Patrimoine renvoyant au Code de l'Urbanisme.

## 14. TEXTES RELATIFS AUX FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

---

- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe du 3 octobre 1985 ;
- Convention du 16 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ;
- Convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique du 16 janvier 1992 ;
- Décret n°2004-490 du 3 juin 2004 « relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive » ;
- Articles L.521-1 à L.524-16 du Code du Patrimoine ;
- Articles R.522-1 à R.524-33 du Code du Patrimoine ;
- Articles L.531-1 à L.532-14 du Code du Patrimoine ;
- Articles R.531-1 à R.532-20 du Code du Patrimoine.

## 15. TEXTES RELATIFS AU CLASSEMENT DE LA VOIRIE

---

- Articles L.131-1 à L.131-8 et R.131-1 à R.131-11 du Code de la voirie routière relatifs aux routes départementales (dont L.131-4 sur le classement et le déclassement des routes départementales qui relèvent du Conseil départemental) ;
- Article L141-3 et articles R.141-4 à R.141-10 relatifs au classement/déclassement des voies communales ;
- Articles L.152-1 et L.152-2, R.152-1 et R.152-2 relatifs aux voies à statut particulier de "Déviation" ;
- Article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.
- Textes relatifs à la gestion des ouvrages d'art de rétablissement des voies
- Loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies ;
- Décret n° 2017-299 du 8 mars 2017 portant application de la loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement de voies et modifiant le code général de la propriété des personnes publique ;

- Instruction du gouvernement du 15 mars 2018 relative à la médiation du préfet concernant la répartition des responsabilités et des charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies, prévue à l'article L.2123-10 du code général de la propriété des personnes publiques.

## **16. TEXTES RELATIFS A L'URBANISME**

---

- Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) ;
- Décret n°2001-260 du 27 mars 2001 pris pour l'application de la loi SRU ;
- Articles L153-55 et suivants du Code de l'Urbanisme.